

## Appel à projets Toit et Joie – Poste Habitat Pour la résidence de Champigny-sur-Marne

### Qui peut postuler ?

L'appel est ouvert aux artistes professionnel·le·s de toutes disciplines et formations.

### Peut-on postuler en collectif ?

Oui.

### Quelles sont les disciplines acceptées ?

Toutes les disciplines sont acceptées mais **les projets de fresque murale extérieure ne seront pas étudiés.**

Un appel à projets spécifique sur l'art urbain et l'art mural sera lancé début 2025 par Toit et Joie.

### À qui le projet doit-il s'adresser ?

Le projet doit être ouvert à tous les locataires de la résidence Toit et Joie de Champigny et aux habitant·e·s du quartier. Il s'agit d'un ensemble de personnes très varié (familles, personnes seules, retraités...). Le projet doit être proposé à toutes et tous, doit pouvoir accueillir toutes les personnes qui le souhaitent, les adultes notamment.

### Qui sont les participant·e·s du projet ?

Les participant·e·s sont les personnes volontaires, désireuses de se joindre au projet. Il ne s'agit pas de groupes constitués au préalable, mais d'habitant·e·s mobilisé·e·s autour du projet.

### Comment sont mobilisé·e·s les habitant·e·s pour participer au projet ?

La mobilisation des habitant·e·s constitue une part importante du projet. Elle relève du travail de l'équipe artistique qui peut proposer différentes formes afin de se faire connaître.

Toit et Joie participe à la mobilisation par l'intermédiaire du gardien de la résidence, des contacts préexistants, et par de la communication (affiches, flyers).

Les structures culturelles et sociales locales peuvent aussi relayer et rassembler du public.

### Combien de temps doit durer le projet ?

Le projet doit s'étendre sur une période allant de 6 mois à un. Un temps fort du projet sera programmé pendant le Festival Au-delà des toits, en juin 2025.

### Combien d'heures de présence des artistes dans la résidence sont attendues ?

Il n'y a pas de volume horaire défini pour la présence des artistes sur le terrain du projet. Le temps de travail avec les publics et le temps passé sur le terrain dépendent de la nature du projet et de la répartition du budget.

### À quelle fréquence les rencontres avec les habitant·e·s doivent-elles avoir lieu ?

La répartition des temps de travail avec les publics dépend des besoins du projet ainsi que des disponibilités des artistes et des participant·e·s. Il peut s'agir de rencontres hebdomadaires, régulières, ou de temps intensifs. Il est important de rester flexible pour s'adapter au mieux aux contraintes des participant·e·s.

### Que signifie « création partagée » ?

Il s'agit pour les artistes d'ouvrir leur processus de création aux personnes rencontrées sur le territoire du projet, en leur permettant d'agir sur la conception et la fabrication du projet au long cours.

### Peut-on solliciter d'autres partenaires ou financeurs pour mener à bien le projet ?

Oui, l'équipe artistique est libre de rechercher des soutiens techniques ou des financements complémentaires.

### Un espace de travail sera-t-il mis à disposition ?

Une salle de réunion sera mise à disposition du projet. Il est également possible de stocker du matériel dans la résidence.

### Est-il possible de loger dans la résidence ?

Aucun logement ne pourra être mis à disposition de l'équipe artistique.